

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00392

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION
OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE LA GRAND CROIX, SAINT-
ETIENNE METROPOLE ET L'EPORA - SITE ILOT CORNET**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70
Nombre de présents : 46
Nombre de pouvoirs : 14
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230039210

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE LA GRAND CROIX, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPORA - SITE ILOT CORNET

En 2020, Saint-Etienne Métropole a validé une convention habitat avec l'EPORA et l'Etat. Les objectifs de cette convention sont de favoriser une programmation des interventions foncières opérationnelles à l'échelle de la Métropole en soutenant les communes dans la mise en œuvre des objectifs du PLH, mettre en place un mode de travail collaboratif entre les parties et une coordination de leurs missions pour favoriser la réalisation des projets, et de favoriser la mise en œuvre du volet habitat dans le cadre du partenariat actuel et futur entre la Métropole et l'EPORA.

La commune de La Grand'Croix souhaite valoriser son centre-ville. Elle s'est engagée dans le projet de requalification de l'îlot Cornet afin de diversifier l'offre d'habitat et de résorber les tènements abandonnés ou d'habitat dégradé sur ce secteur.

Suite à une convention d'étude et de veille foncière et une étude urbaine sur les sites Jean Jaurès et Cornet, deux conventions opérationnelles ont été mises en place sur les îlots correspondant. Par ailleurs début 2023 une convention de veille et de stratégie foncière, portant sur l'ensemble de la commune, a été signée pour 3 ans. L'objectif est d'identifier de potentiels projets d'aménagement d'initiative publique et effectuer les études foncières ou pré-opérationnelles correspondantes.

La convention opérationnelle portant sur l'îlot Cornet (42B059) a été signée le 23 novembre 2021. A ce jour l'intervention sur cet îlot est en cours.

L'objet de l'avenant n°1 est de prendre en compte plusieurs modifications :

- la réduction du périmètre d'intervention qui passe d'une superficie de 2 179 m² à 1 392 m² ;
- l'évolution de la programmation des logements : un maximum de 30 logements neufs dont 50 % de logements locatifs sociaux maximum (programmation initiale de 35 logements dont 7 logements locatifs sociaux) ;
- l'évolution du bilan prévisionnel de l'opération. Les dépenses totales de l'opération évoluent de 377 000 € (dont 239 000 € liés à la présence importante de mâchefer). Les participations sont modifiées comme suit : commune (788 000 €) et EPORA (339 000 €).

Les autres clauses restent inchangées. Il est rappelé que Saint-Etienne Métropole ne participe pas financièrement à cette opération.

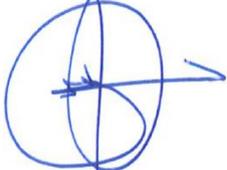
Le projet d'avenant n°1 est joint à la présente délibération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°1 à la convention opérationnelle sur l'ilot Cornet entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la commune de La Grand'Croix ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant correspondant.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD